Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260709-2026_72-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 09 juillet 2026

L'an deux mil vingt-

six et le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 01/07/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 01/07/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane — MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - GUILLAUME François THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle MARTINEZ Lucas

Absente excusée : HUDO Claudie a donné procuration à NEVO Laurent

Secrétaire de séance : VIDCOQ Marc

2026-72

Objet : Déclassement du tronçon de la RD N°81 dans le domaine public communal pour une longueur de 2 066 mètres

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tronçon de la R.D. N°81 qui assure la liaison entre le bourg de Saint-Guen et la voie communale de Saint-Thélo précisément situé entre la limite de Saint-Guen commune de Guerlédan PR4+1053 et le carrefour avec la VC de Saint-Thélo (ex RD130) PR4+3119 n'a plus d'intérêt départemental compte tenu du maillage des RD environnantes et du faible trafic (190 V/J dont 7.8 de PL).

Il est proposé de déclasser le tronçon de la R.D. N°81 (2.066 mètres) dans la voirie communale.

Aussi, il soumet au conseil municipal le dossier de déclassement présenté par l'Agence Technique de Loudéac et demande au conseil municipal d'approuver ce document.

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la voirie routière ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3112-1 ;
VU le rapport présenté par Monsieur le Maire proposant le transfert de voirie ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260709-2026_72-DE

Considérant l'intérêt local de la voie concernée,

APPROUVE le transfert de propriété suivant :

Nature du transfert	Commune	Voie	Localisation	Linéaire (en mètres)
Acquisition	SAINT-CARADEC	R.D. 81	Du P.R. 2+0620 au P.R. 4+1053	2.066

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au transfert de propriété du domaine public routier concerné.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO